
COMMISSION 2 : PROTECTION DE L'ENFANCE ET ÉGALITÉ DES CHANCES

1 RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE AVEC ASKORIA

Askoria, né en 2013 de la fusion de plusieurs organismes de formation aux métiers de l'intervention sociale (dont l'Irts de Bretagne), est un acteur majeur de la formation professionnelle initiale et continue du secteur social. Il développe en outre des activités de veille, de recherche et de soutien à l'innovation, d'animation des milieux professionnels et d'ouverture à l'international. Depuis 2012, un partenariat très actif s'est construit avec le Département d'Ille-et-Vilaine.

1- Rappel du contenu des différentes conventions de partenariat

La première convention triennale, signée en 2012 visait à créer les conditions d'émergence de l'innovation sociale et à développer de nouvelles manières de faire. C'est ainsi que la première recherche - action « *Innovations sociales et expérimentations territoriales* » s'est déclinée en deux axes : « *Les alternatives au placement et autres expérimentations en protection de l'enfance* », d'une part, et « *Le développement de la contribution de l'expertise sociale aux nouvelles formes de gouvernance territoriale* », d'autre part. En 2015, le constat a été posé que les huit centres départementaux d'action sociale (CDAS) engagés continuaient d'avoir besoin de l'accompagnement scientifique d'Askoria.

Sur ce volet, la convention 2015-2017 a ainsi permis de consolider les démarches de recherche-action. Complémentairement à la dimension recherche, une coopération pédagogique et stratégique est installée dès 2012 afin de faire évoluer les postures professionnelles au travers des formations initiales et continues, dans une visée de développement social local, mais aussi pour soutenir le management des cadres en tant que relais et porteurs d'une dynamique.

La convention 2018-2020 est marquée par les évolutions législatives qui réaffirment le rôle du Département, chef de file de l'action sociale, pour en faire le garant des solidarités territoriales et humaines. En conséquence, le positionnement de l'action sociale au cœur des territoires, le développement de l'expertise sociale au service des projets territoriaux, la définition et l'appréhension du rôle de chef de file constituent les enjeux majeurs de la convention au travers notamment de la recherche - action « *Gouvernance territoriale du social* ». La protection de l'enfance y est également très présente au travers de deux recherches : une analyse infra-départementale de l'évolution des mesures Ase et une enquête sur l'accès des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance aux dispositifs de droit commun. Un accompagnement scientifique de l'expérimentation de la mesure éducative personnalisée a été apporté au Département dans le cadre d'une collaboration entre Askoria et le cabinet Jeudevi.

L'annexe 1 présente une synthèse des travaux entrepris et réalisés au cours de ces conventions.

L'année 2021 a permis de mettre à profit une phase exploratoire afin d'arrêter les thématiques à travailler dans le cadre de la nouvelle convention 2022-2024.

2- Perspectives et enjeux de la convention 2022-2024

L'équilibre des territoires reste un axe privilégié d'actions pour le Département d'Ille-et-Vilaine, qui s'appuiera notamment sur un pacte de coopération territoriale et un pacte social, rempart contre la précarité. Ainsi, la place de l'action sociale dans les territoires, le développement de l'expertise sociale constitueront à cet égard les enjeux majeurs de la convention, auxquels s'ajoutent désormais des enjeux spécifiques. En effet, dans un

contexte de forte évolution du travail social et des prémices d'une crise de recrutement, les coopérations pédagogiques et stratégiques entre Askoria, organisme majeur de formation des travailleurs sociaux et le Département d'Ille-et-Vilaine, employeur important mais aussi initiateur d'innovations sociales, sont essentielles. Ainsi dans cette nouvelle convention, une articulation sera systématiquement recherchée entre formation, pratiques professionnelles et recherche. Le regard croisé des chercheurs, des élus et des professionnels sera également poursuivi. Face à la difficulté spécifique de recruter des cadres dans l'action sociale, il convient de mener des actions de revalorisation dans une perspective de promotion de ces fonctions. Le Campus des solidarités quant à lui met en réseau et en synergie des acteurs publics, associatifs autour de projets innovants et collaboratifs à l'occasion de temps forts comme par exemple le Salon des expérimentations et innovations solidaires (SEIS). Le Département d'Ille-et-Vilaine contribue aux orientations stratégiques du Campus des solidarités ainsi qu'aux travaux de conceptions et d'ingénierie des nouvelles formations et en priorité celles relatives au management dans le secteur social.

Sur le volet recherche, les projets proposés s'inscrivent dans la continuité des réflexions engagées et des résultats des recherches issues des conventions précédentes pour ainsi capitaliser les acquis et approfondir les dimensions repérées comme devant l'être.

Ainsi, trois recherches-action et une étude transversale sont proposées :

- « *L'approche territoriale de l'action sociale chez les travailleurs sociaux* »

La recherche-action « gouvernance territoriale du social » a mis en évidence l'enjeu d'associer plus fortement les travailleurs sociaux à ces démarches territorialisées. Ainsi il est proposé de mener une recherche sur cette thématique afin de mieux comprendre comment les travailleurs sociaux appréhendent et prennent en compte la dimension territoriale dans l'accompagnement social.

- « *La mesure éducative personnalisée : profils et parcours des enfants et de leurs parents au démarrage de leur accompagnement éducatif et social* »

La mise en place de la mesure éducative personnalisée et les modalités d'intervention qui la caractérisent, constituent une forte innovation portée par le Département d'Ille-et-Vilaine en matière de protection de l'enfance. En effet, cette mesure éducative personnalisée vise à améliorer la réactivité des interventions, renforcer la cohérence et la continuité des parcours des personnes accompagnées et créer les conditions de la participation active des enfants et des familles à toutes les décisions qui les concernent. Ce pan des interventions éducatives au domicile des familles est assez peu investigué et les connaissances assez parcellaires. Ainsi, cette recherche permettrait d'acquérir une meilleure connaissance des profils d'enfants et de leurs parents, de leur parcours et d'établir des corrélations entre caractéristiques des familles et mesures de protection. La recherche s'appuiera sur une méthodologie participative, en effet outre l'analyse de dossiers issus de classothesques de Cdas, 20/25 entretiens qualitatifs croisés entre jeunes, parents et professionnels seront menés.

- « *Les parcours d'accès des jeunes (16-25 ans) aux lieux d'accueil social en milieu rural* »

L'amélioration de l'accessibilité des publics aux services est une préoccupation constante qui a amené le Département d'Ille-et-Vilaine à développer un premier accueil social inconditionnel de proximité. Les élus et les professionnels constatent cependant fréquemment des écarts entre ce qui est prévu par un dispositif et les pratiques effectives des usagers. Par ailleurs, les demandes peuvent être plus fortes à certains âges de la vie. Le Département et Askoria envisagent d'observer quels lieux d'accueil social, de prévention sociale et d'aide à l'insertion socio-professionnelle sont privilégiés, évités ou contournés par les jeunes ruraux âgés de 16 à 25 ans en difficulté sociale et quelles sont les logiques qui sous-tendent leur recours ou leur non-recours à ces services ? La méthodologie sera

participative, et 25 à 30 entretiens biographiques seront menés notamment auprès de jeunes ruraux en difficulté sociale.

- « *Evolutions et enjeux actuels de l'accompagnement social* »

Enfin, les mutations que connaît le travail social (e-administration, participation des personnes, développement du pouvoir d'agir des personnes accompagnées...) impactent les modalités de l'accompagnement social en tant que fondement de l'intervention des travailleurs sociaux. Ainsi il est proposé d'explorer ce sujet central de l'accompagnement social à la lumière des recherches conduites dans le cadre des conventions antérieures et d'en tirer les enseignements. L'objet de cette étude sera analysé sous l'angle de la formation et des pratiques professionnelles, conformément à la philosophie générale de la convention.

3- Gouvernance de la convention

Un comité de pilotage se réunit annuellement. Il est chargé de suivre la convention et notamment l'état d'avancement des recherches-actions et des coopérations. A ce titre, des indicateurs seront précisés dans la convention. Il est composé de six élues départementales (trois titulaires : Mesdames COURTEILLE, LARUE et FÉRET et trois suppléantes Mesdames COURTIGNÉ, KOMOKOLI et GUIBLIN) désignées lors de la session du 22 juillet 2021 et de la direction générale d'Askoria. Des représentants des services siègent également dans cette instance. Un comité de suivi technique vient en appui du comité de pilotage, des groupes de travail, équipes mixtes de recherche peuvent être constitués selon les sujets à traiter.

Synthèse :

Il est proposé de prolonger le partenariat avec Askoria pour la période 2022-2024 pour poursuivre et amplifier les synergies entre les deux institutions, consolider et enrichir le travail engagé depuis plusieurs années :

- sur les coopérations pédagogiques et stratégiques afin de mieux appréhender les mutations affectant le travail social et mieux articuler formation initiale / adaptation et évolutions des pratiques ;

- sur la recherche, par la mise en œuvre de recherches - actions impliquant des équipes sociales, dans un but d'amélioration des connaissances et de rénovation des pratiques professionnelles.

Ce partenariat sera conclu pour une période de trois ans avec un montant prévisionnel de subvention de 55 000 € par an.

En conclusion, je vous propose :

- d'approuver le principe du renouvellement de la coopération entre Askoria et le Département d'Ille-et-Vilaine ;

- d'approuver les thèmes des recherches tels qu'exposés au rapport ;

- de renvoyer à la Commission permanente, dans le cadre de la délégation de pouvoirs dont elle dispose, l'examen et l'approbation de la convention à intervenir pour la mise en œuvre de cette coopération.

LE PRESIDENT

Jean-Luc CHENUT